Etude « Service Civique : quel bilan ? Quelles perspectives ? »

Petit-déjeuner presse le 17/05/2017

PUBLIÉ LE 17/05/2017

En mars 2015, le Président de la République pose l'ambition de l'universalisation du Service Civique. Dans le contexte post-attentats, celui-ci apparaît plus que jamais comme un vecteur précieux d'engagement civique de la jeunesse française et de cohésion sociale. Le Conseil économique, social et environnemental partage cette ambition et présente les conditions d'une généralisation réussie guidée par une approche qualitative, du Service Civique.

En mars 2015, l'objectif de 350 000 jeunes par an - soit la moitié d'une classe d'âge - effectuant une mission de Service Civique est fixé par le Président de la République à l'horizon 2018. En s'appuyant sur un bilan (évolution du pilotage, nombre de jeunes engagés et organismes d'accueil, etc) du dispositif actuel, le CESE formule des pistes pour que l'universalisation soit à la fois quantitative et qualitative. Parmi celles-ci :

Le Service Civique doit rester volontaire et synonyme d'un droit à l'engagement *en faveur de l'intérêt général plutôt que d'un devoir.*

Il doit être une étape d'un parcours d'engagement *par la diffusion d'une culture de l'engagement, par des ponts avec le maillage public et politique local, associatif ou syndical, par le développement du tutorat, mais aussi en améliorant les conditions de cette première approche de l'engagement et sa valorisation (niveau de l'indemnisation, extension des droits étudiants, logement, valorisation des acquis, etc).*

La mixité et le brassage social doivent être favorisés *en améliorant l'attractivité et l'accessibilité du dispositif via notamment plus d'information, via l'accueil des volontaires en équipe et des rassemblements réguliers, mais aussi un meilleur développement et accompagnement des offres de missions sur l'ensemble du territoire et particulièrement en milieu rural.*

Les missions de service Civique devraient concourir à des grandes causes d'engagement *nationales et internationales lancées sur une durée de cinq ans qui mobiliseraient les jeunes, les structures d'accueil et les collectivités territoriales.*

La bonne mise en œuvre du Service Civique doit être assurée*, sur le terrain, par des évaluations et contrôles – pour éviter notamment les dérives telles que la substitution à l'emploi – et, au niveau national, par une amélioration du pilotage et des moyens financiers adaptés.*

Tout jeune qui en formule le souhait doit se voir proposer une mission dès 2018*: en 2015, en moyenne seule 1 demande sur 5 était satisfaite ! L'Etat, principal financeur du dispositif, doit affirmer une volonté politique de financer le Service Civique à la hauteur de ses ambitions. L'alternance politique ne doit pas se faire au détriment de ce dispositif de qualité qui répond à une nouvelle demande d'engagement de la part de la jeunesse française.*

Télécharger

© - copyright CESE - Novembre 2026